



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 96576

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la réalisation des missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi créées par le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009. Issues du regroupement de huit directions ou services en une seule entité au niveau régional, elles sont les interlocutrices uniques pour les entreprises, les salariés et les consommateurs. Il lui demande quels sont les résultats de cette mutualisation sur la qualité des services de l'État aux usagers et quel est l'impact sur l'optimisation de l'utilisation des moyens de fonctionnement de l'État dans un contexte budgétaire contraint.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96576

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13680

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)